

Guide d'évaluation des risques



Électriciens



Ce guide a été réalisé par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et les Services de Santé au Travail de la région des Pays de la Loire.

Il comprend :

- les principes de l'évaluation des risques,*
- une méthode simple d'évaluation,*
- la liste des unités de travail les plus fréquentes dans votre activité,*
- un exemple de « grille » d'évaluation pour une unité de travail,*
- quelques exemples de dangers et de mesures de prévention,*
- une grille d'évaluation vierge à photocopier pour vous permettre de rédiger votre « document unique ».*

***N**ota : ce guide d'évaluation des risques est destiné aux entreprises du bâtiment intervenant dans la construction, la rénovation et la maintenance de logements individuels, de petits collectifs ou petits locaux industriels ou commerciaux. Il ne concerne pas les travaux de construction de ligne d'électricité de puissance ou de courant faible.*

PRINCIPES

Le décret du 5 novembre 2001 impose aux entreprises de réaliser l'évaluation des risques professionnels et de la formaliser dans un document unique (support papier ou informatique).

Il ne s'agit que d'une étape dans un processus global précisé par la loi du 31 décembre 1991.

Quelle que soit la méthode employée par l'entreprise pour évaluer ses risques professionnels, la clé du succès passe par le respect de quelques principes de base.

L'évaluation n'est pas une fin en soi

L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise, en tenant compte des priorités.

La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise

Même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.

L'évaluation des risques est une démarche collective

Les salariés eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche pour mieux prendre en compte la réalité du travail.

L'évaluation n'est pas une démarche éphémère

L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour annuelles ou à l'occasion de modification de la production, d'agrandissement des locaux, ...

Vocabulaire

Dommmage :

Lésion ou atteinte à la santé

Danger :

Cause capable de provoquer un dommage

Situation dangereuse :

Salarié en présence d'un danger

Risque :

Combinaison de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition des salariés à un danger

MÉTHODE



Faire l'inventaire

des unités de travail dans l'entreprise (postes, familles de postes, métiers ou lieux de travail...).

Identifier

les situations dangereuses liées à chaque unité de travail.

Estimer

pour chaque situation dangereuse :

La gravité des dommages potentiels

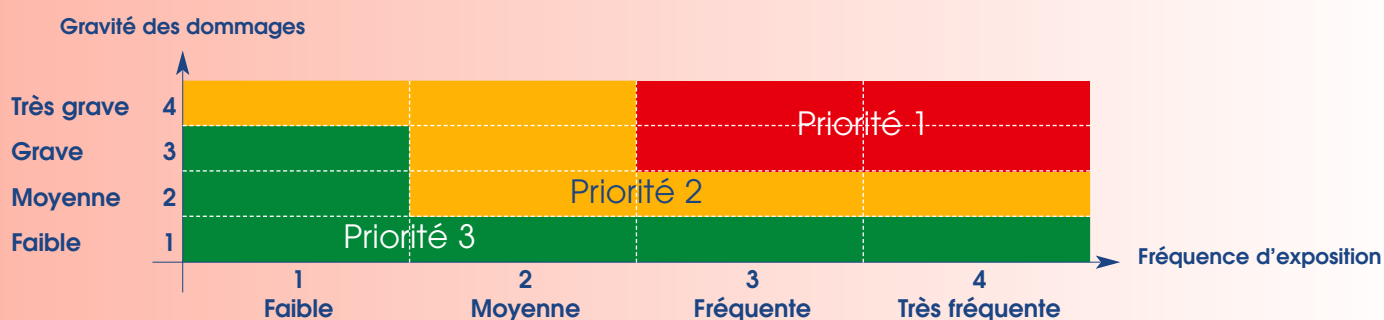
- | | |
|---------------|--|
| 1. Faible | Accident ou maladie sans arrêt de travail |
| 2. Moyenne | Accident ou maladie avec arrêt de travail |
| 3. Grave | Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle |
| 4. Très grave | Accident ou maladie mortel |

La fréquence d'exposition des salariés aux dangers

- | | |
|-------------------|---|
| 1. Faible | Exposition de l'ordre de une fois par an |
| 2. Moyenne | Exposition de l'ordre de une fois par mois |
| 3. Fréquente | Exposition de l'ordre de une fois par semaine |
| 4. Très fréquente | Exposition quotidienne ou permanente |

Hiérarchiser

les risques pour déterminer les priorités du plan d'actions :



Remarques

Pour démarrer votre réflexion, vous pouvez examiner les maladies, accidents et incidents survenus dans votre entreprise. Les échelles de gravité et de fréquence sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction de l'activité et de la taille de l'entreprise. À titre d'exemple, une grille d'évaluation renseignée est proposée. Vous pouvez vous inspirer de cet exemple pour rédiger votre document unique.

UNITÉS DE TRAVAIL

ET PRINCIPAUX RISQUES

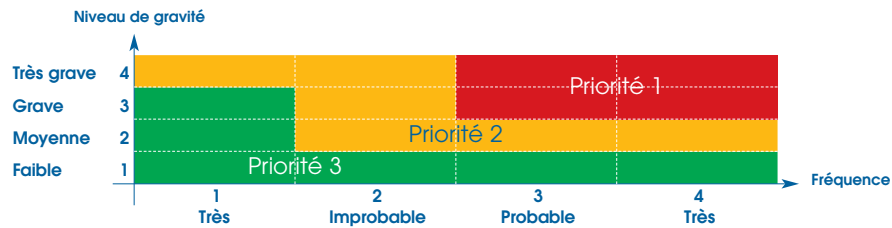
Liste des unités de travail

- 1 Préparation du matériel en atelier y compris pré-câblage (armoires électriques...)
- 2 Circulation et déplacements (transport de matériel et de personnel)
- 3 Préparation de plates-formes de travail (montage d'échafaudage, installation de nacelles, réalisation d'accès en toitures) pour câblage ou pose d'appareillage (climatiseur, antennes...)
- 4 Dépose de l'existant, rainurage
- 5 Incorporation, réservations, passages de gaines et préparation de planchers chauffants ou isolants
- 6 Pose de cheminements (chemins, goulottes...), tirage de câbles, passage sous moulure
- 7 Réalisation de petit travaux de génie civil (massifs béton, pose de luminaires...)
- 8 Réalisation des connexions et pose appareillage (prises, convecteurs, luminaires...)
- 9 Consignations, essais, mise sous tension
- 10 Nettoyage et évacuation des déchets

Liste des principaux risques

- Risque de chute de plain-pied page 6
- Risque lié aux manutentions mécanisées page 6
- Risque de chute de hauteur page 7 et 8
- Risque lié aux manutentions manuelles et aux gestes et postures de travail page 9
- Risque lié aux circulations page 10
- Risque toxique et biologique page 11 et 12
- Risque lié au manque d'hygiène page 13
- Risque lié à l'électricité page 14 à 17
- Risque lié à l'incendie et à l'explosion page 17
- Risque lié aux machines (dont vibrations, bruit,...) et aux outils manuels page 18
- Risque lié aux ambiances thermiques et lumineuses page 19
- Risque lié à la co-activité entre entreprises page 20
- Risque lié à l'organisation du travail page 21

GRILLE D'ÉVALUATION



Unité de travail :

Pose équipements sanitaires

Date :

16/12/05

Rédacteurs :

P. DUPONT ET B. DURANT

Nbre de salariés :

5

Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risques		Niveaux priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Fréqu.		existantes	à proposer
Travail sur échafaudage de pied : montage et démontage.	Traumatismes liés à une chute avec dénivellation.	4	3	1	Mise à disposition de harnais antichutes.	Utilisation d'échafaudages à montage en sécurité.
Travaux en intérieur : travail au sol	Hygromas (genou). Lésions chroniques du ménisque.	2	4	2	Aucune.	Alterner les tâches. Porter les EPI adaptés (coussins, Hygrovet).



Le RISQUE

de chute de plain-pied

C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un appareil ou de mobilier.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Sols glissants (conditions climatiques, milieu de l'intervention, sol discontinu).
- ✗ Sols, zones de travail encombrés
- ✗ Poste de travail et zones de circulations éclairés insuffisamment

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Porter des chaussures de sécurité à semelles antidérapantes
- ✓ Baliser les zones à risques
- ✓ Ranger, nettoyer
- ✓ Organiser préalablement le chantier (en particulier avec le client, l'entreprise de gros œuvre et le plaquiste)
- ✓ Mettre en place des cheminements sur les treillis soudés notamment
- ✓ Limiter les longueurs de rallonges électriques
- ✓ Mettre en place un éclairage d'appoint (Très Basse Tension si espace confiné)

Le RISQUE

lié aux manutentions mécanisées

Ce risque concerne toute manutention à l'exclusion des manutentions manuelles (voir point n°3). Le risque peut être lié à la circulation ou au fonctionnement de l'engin, à la charge manutentionnée et à l'environnement.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation de monte-matériaux

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Vérifier périodiquement le monte-matériaux
- ✓ Arrimer les charges
- ✓ Former les salariés à l'utilisation de monte-matériaux

C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un appareil ou de mobilier.

dangers et/ou situations dangereuses

x Utilisation d'une échelle

x Utilisation de tout type d'échafaudage

x Utilisation d'échafaudage de pied

Exemples

mesures de prévention

- ✓ L'échelle est un moyen d'accès et non un poste de travail
Utiliser un échafaudage, une Plate-forme Individuelle Roulante Légère (PIRL), une nacelle comme poste de travail
- ✓ Pour les accès, utiliser des échelles amarrées, en bon état, correctement positionnées et stabilisées
- ✓ Utiliser du matériel adapté (*niveau des planchers de travail...*)
- ✓ Respecter les charges admissibles des plateaux (*ne pas stocker de matériel lourd...*)
- ✓ Mettre en place et maintenir les garde-corps et les plinthes
- ✓ Utiliser des échelles d'accès intérieur et des trappes
- ✓ Former le personnel au montage des échafaudages ou sous-traiter cette prestation
- ✓ Former le personnel à l'utilisation des échafaudages
- ✓ Vérifier périodiquement les échafaudages
- ✓ Conserver les notices d'utilisation et les documents de conformité sur le chantier
- ✓ Privilégier le matériel à montage en sécurité
- ✓ Stabiliser les échafaudages
- ✓ Utiliser des plateaux appropriés

dangers et/ou situations dangereuses

- x Utilisation d'échafaudage roulant

- x Utilisation de nacelles élévatrices de personnel

- x Configuration du bâtiment
 - trémies
 - escaliers
 - cages d'ascenseurs
 - balcons
 - baies, toitures, lanterneaux
 - toitures en matériaux fragiles

- x Éléments de construction
 - banches
 - rives de planchers

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Assurer la stabilisation: placer les jambes de force, bloquer les roues
- ✓ Ne pas déplacer avec un salarié sur l'échafaudage
- ✓ Ne pas déplacer l'échafaudage à proximité de lignes électriques sous tension et respecter les distances de sécurité
- ✓ Prévoir un plateau intermédiaire tous les 3,00 m
- ✓ Utilisation de nacelles élévatrices de personnel
- ✓ Vérifier la portance du sol, le matériel et les cheminements (risque de renversement de nacelles aux abords des ouvertures dans les planchers et trémies, réservations)
- ✓ Former les salariés à l'utilisation des nacelles (Caces)
- ✓ Vérifier périodiquement le matériel avec les charges appropriées
- ✓ Conserver les notices d'utilisation et les documents de conformité avec les nacelles
- ✓ Mettre en place et maintenir les :
 - garde-corps
 - platelages
 - balisages
 - filets
 - ...
- ✓ Utiliser des harnais et des lignes de vie pour mettre en place et déposer des protections collectives
- ✓ Interdire l'accès des salariés non équipés de harnais aux zones non sécurisées

lié aux manutentions manuelles et aux gestes et postures

C'est un risque de blessure et dans certaines conditions, de maladie professionnelle consécutive à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, des mauvaises postures.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Chargement/déchargement véhicules
- ✗ Manutention matériaux/matériels dans les étages
- ✗ Manutention d'éléments d'échafaudage
- ✗ Contraintes posturales (rachis, coudes, épaules, genoux ...) et gestes répétitifs des membres supérieurs

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Privilégier les quais de chargement
- ✓ Utiliser des chariots de type gerbeur, transpalette élévateur à levée rapide
- ✓ Favoriser les installations au sol (ex : groupe extérieur de climatiseur...)
- ✓ Utiliser des conditionnements ne dépassant pas la masse des charges recommandées (15 kg/femmes, 30 kg/hommes)
- ✓ Utiliser des monte-matériaux, les ascenseurs (mise en service anticipée),...
- ✓ Utiliser des chariots, des diables, des « lève chauffe-eau »
- ✓ Utiliser des potences avec corde et poulies de sécurité, des treuils
- ✓ Privilégier les matériaux légers : tubes aluminium, plateaux alu-bois
- ✓ Privilégier les appareillages électriques pré-câblés (luminaires, gaines pré-filés...), les appareillages à connexion rapide et mise en place rapide (prises, interrupteurs,...)
- ✓ Alternner les tâches et porter les EPI adaptés (coussins, Hygrovet)
- ✓ Former à la manutention manuelle (stages Gestes et Postures)

C'est un risque de blessure résultant d'un accident de circulation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation de véhicules : fourgons, camionnettes... sur la voie publique et sur les chantiers
- ✗ Consommation de boissons alcoolisées, de drogues, de médicaments
- ✗ Circulation à pied sur les chantiers

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Véhicules en bon état, séparation matériel/personnel, extincteur vérifié
- ✓ Ne pas surcharger
- ✓ Arrimer les charges
- ✓ Respecter les règles et les plans de circulation
- ✓ Ne pas utiliser de téléphone portable en conduisant
- ✓ Former les conducteurs : conduite sur sols glissants, freinage d'urgence
- ✓ S'assurer périodiquement de la validité des permis de conduire des véhicules et des autorisations de conduites des engins (*CACES, aptitude médicale*)
- ✓ Voir fiche sur le risque lié au manque d'hygiène
- ✓ Chemins de circulation dégagés de tout obstacle, éclairés, protégés contre les chutes de hauteur, les chutes d'objets et, si nécessaire, balisés

Risque toxique : c'est un risque d'intoxication, d'allergie, de brûlure par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Il peut en résulter des maladies professionnelles.

Risque biologique : c'est un risque d'infection ou d'allergie lié à l'exposition à des agents biologiques (*Hiv, hépatites, psittacose,...*).

dangers et/ou situations dangereuses

x Utilisation de produits dangereux (*Scellement chimique, boîtes de raccordement, colle, résine, décapant...*)

x Contact cutané direct (*avec risque de brûlures, irritations, allergies...*) notamment lors de l'utilisation de résine époxy, de ciment, de polyuréthane, etc.

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Mettre en œuvre les dispositions prévues dans la fiche sur le risque lié au manque d'hygiène
- ✓ Informer le personnel de la signification de l'étiquetage des produits dangereux
- ✓ N'utiliser que des conditionnements portant un étiquetage pour ces produits
- ✓ Exiger des fournisseurs les Fiches de Données de Sécurité correspondant à chaque produit utilisé et les transmettre au médecin du travail
- ✓ Élaboration des notices de poste et fiches d'exposition
- ✓ Éviter le contact direct avec les produits (*port de gants, vêtements à manches longues*)

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Inhalation de :
 - laines minérales
 - fumées
 - silice
 - amiante
 - poussières de plâtre, ciment, ... provoquant des intoxications, de l'asthme ..., lors des travaux de
 - rainurage
 - incorporation d'appareillage
 - interventions dans les combles
 - dépannage
 - entretien d'appareil d'éclairage
 - intervention dans les vides sanitaires

- ✗ Agents biologiques et risques infectieux (*vide-sanitaires, maintenance de climatisation...*)
 - coupures, blessures
 - inhalation (*légionellose*)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ S'informer de la présence éventuelle de produits dangereux avant tout travail dans les bâtiments concernés (pour l'amiante, recherche et contrôles obligatoires pour le propriétaire)
- ✓ Limiter les émissions de produits dangereux (*nettoyage, méthode de travail ...*)
- ✓ Dans les endroits clos et/ou confinés, pratiquer une ventilation naturelle ou mécanique
- ✓ Privilégier les outils équipés d'aspiration intégrée, notamment pour les travaux de rainurage
- ✓ Utiliser des protections respiratoires : casques ou masques avec élément filtrant adapté au produit utilisé ou à adduction d'air
- ✓ Informer les salariés sur le risque biologique
- ✓ Vacciner les salariés contre le tétanos
- ✓ Porter des EPI adaptés (*gants, masque...*)
- ✓ Former des Sauveteurs Secouristes du Travail
- ✓ Mettre à disposition des trousse de premiers soins pour chaque équipe

Ce sont des risques sanitaires liés au non respect des règles d'hygiène élémentaires.

dangers et/ou situations dangereuses

x Voir risque chimique

x Consommation de boissons alcoolisées, de drogues, de médicaments ...

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Prévoir vestiaires, WC, lavabos avec eau chaude et eau froide, douches, réfectoire, nettoyés régulièrement dans :
 - bungalows ou remorques de chantiers aménagés, isolés et ventilés
- ✓ Changer fréquemment de vêtements de travail
- ✓ Ne pas fumer, ne pas manger sur les zones de travail et/ou de stockage des produits chimiques
- ✓ Mettre de l'eau potable à disposition des salariés en quantité suffisante (3 litres minimum par jour et par personne)
- ✓ Informer les salariés sur les risques liés à ces produits (*dépendance, diminution de la vigilance*)

C'est un risque de brûlure ou d'électrisation consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.

Les mesures ci dessous résument les principales dispositions du Recueil d'Instructions Générales de Sécurité d'Ordre Électrique - UTE C 18-510 - auxquelles il convient de se référer pour toute information complémentaire.

dangers et/ou situations dangereuses

x Avant toute intervention sur installation électrique

Une intervention est une opération d'ordre électrique de courte durée réalisée sur une installation, un équipement ou une machine.

La notion d'intervention est limitée à la basse tension, c'est à dire jusqu'à une tension de 1000V en courant alternatif et 1500V en courant continu.

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Toute personne intervenant sur une installation électrique doit posséder une **habilitation**.
 - elle est délivrée par le chef d'entreprise.
 - elle est la reconnaissance d'une qualification
 - elle est délivrée après formation **spécifique au risque** électrique complétant la formation initiale
 - elle permet de s'assurer de la capacité d'une personne à effectuer des opérations en toute sécurité et à connaître la conduite à tenir en cas d'accident
- ✓ Il existe plusieurs niveaux d'habilitation, dépendant de :
 - La nature des interventions (*dépannage, raccordement, essais, vérifications, consignations, travaux sous tension, nettoyages sous tension, travaux au voisinage*)
 - la nature des travaux (*d'ordre non électrique, d'ordre électrique*)
 - la tension des installations (*basse tension, haute tension*).

1 ^{re} lettre : domaine de tension	Indice de tension	2 ^e lettre : nature des opérations
B : basse tension	0 : non électricien	Néant : travaux hors tension
H : haute tension	1 : électricien	T : travaux sous tension
	2 : chargé de travaux	V : travaux au voisinage
		C : consignation
		R : intervention
		N : nettoyage sous tension

(Voir document INRS " L'habilitation en électricité. Démarche en vue de l'habilitation du personnel " réf. Ed 1456)

dangers et/ou situations dangereuses

✗ Risque d'électrisation, électrocution ou brûlure ... lors de toute intervention

✗ ... lors d'une intervention électrique

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Réaliser les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) auprès des concessionnaires de réseaux.
- ✓ Respecter les distances minimales d'éloignement par rapport aux parties actives augmentées de la longueur des objets conducteurs (*outils, échelles...*)
- ✓ Utiliser du matériel et de l'outillage à double isolation ou isolation renforcée
- ✓ Mettre les masses à la terre avec coupure automatique de l'alimentation (*disjoncteur différentiel 30 mA en amont du matériel utilisé*)
- ✓ Effectuer les interventions hors tension. Les travaux effectués hors tension sont les seuls présentant une sécurité totale vis-à-vis du risque électrique. Pour cela, il faut appliquer la procédure de consignation :
 - séparer l'installation de toute source de tension,
 - interdire toute remise sous tension en condamnant les appareils de séparation en position ouverte,
 - identifier l'ouvrage où a lieu l'intervention (*se procurer les documents relatifs à l'ouvrage*)
 - vérifier l'absence de tension.
 Toute consignation doit être signalée par une pancarte bien visible.
- ✓ Signaler le local ou le lieu de l'intervention

dangers et/ou situations dangereuses

Exemples

mesures de prévention

✗ ... lors de travaux au voisinage de pièces nues sous tension
Lorsque la distance de travail avec des pièces nues sous tension est inférieure à 30 cm, les travaux sont dits "au voisinage". Dans ce cas, des mesures de protection particulières doivent être prises pour éviter les conséquences d'un contact accidentel avec une pièce sous tension.

- ✓ L'accès aux locaux qui comportent un triangle d'avertissement du danger électrique (*selon norme NF X 08-003*) est réservé aux électriciens.
- ✓ Lors de l'ouverture d'une armoire électrique présentant des pièces actives nues sous tension accessibles, installer un balisage de sécurité à au moins un mètre de l'ouverture. Ce balisage ne doit pas pouvoir être franchi par inadvertance.
- ✓ Les seules commandes autorisées pour le personnel de production non habilité sont celles qui sont prévues à l'extérieur des tableaux et armoires électriques.
- ✓ Plusieurs méthodes peuvent être mises en oeuvre :
 - interposer des obstacles efficaces entre l'opérateur et les pièces nues sous tension (*capots de protection, boîtiers, face avant transparente sur les répartiteurs, écran de protection sur répartiteur de puissance, armoires ne pouvant être ouvertes qu'après mise hors tension...*)
 - recouvrir les pièces nues sous tension (*peigne et bornes d'arrivées, jeux de barres...*) par un isolant (*ex : gainage des lignes aériennes...*)
 - considérer ces travaux comme sous tension et en respecter la procédure
 - confier les travaux à un personnel habilité disposant de l'outillage et de l'équipement de protection individuelle nécessaires.

dangers et/ou situations dangereuses

x ... lors de vérification des installations électriques
La vérification est une opération réalisée lors de la mise en service puis périodiquement. Elle est destinée à contrôler la conformité d'un ouvrage électrique aux dispositions réglementaires et normatives en vigueur.

x ... lors mesures de grandeurs électriques

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Tenir le registre de vérification des installations électriques permettant de contrôler si toutes les vérifications prévues ont été effectuées et par qui.
- ✓ Dans le cas où des mesures sont nécessaires, appliquer les dispositions ci-dessous.
- ✓ Le personnel devant mesurer une ou plusieurs grandeurs électriques doit :
 - utiliser les équipements de protection individuelle adaptés
 - ne pas porter d'objets métalliques
 - utiliser des appareils de mesure adaptés aux tensions qui peuvent être rencontrées
 - choisir l'échelle de mesure la plus grande (*sauf si la valeur approximative est connue*)

C'est un risque grave de brûlures ou de blessures de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels

dangers et/ou situations dangereuses

x Incendie/explosion :
- dus aux court-circuits
- dus aux interventions en milieu ambiant pollué (*colles, gaz, ...*)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Dans les endroits clos et/ou confinés, pratiquer une ventilation naturelle ou mécanique
- ✓ Prévoir des extincteurs adaptés aux produits utilisés, en nombre suffisant et vérifiés périodiquement
- ✓ Former le personnel à la lutte anti-incendie
- ✓ Ne pas fumer

lié aux machines (dont vibrations, bruit ...) et aux outils manuels

Ce sont des risques de blessure par l'action mécanique (*coupure, écrasement...*) d'une machine, d'un outil portatif ou à main.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Bruit - Vibrations : Utilisation perceuses, rainureuses, burineurs ...
- ✗ Utilisation de lames tranchantes (*cutters, couteaux d'électriciens ...*)
- ✗ Décapeur thermique (*utilisé notamment afin de rétracter la gaine thermo-rétractable*)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Utiliser du matériel antivibratile et le moins bruyant possible
- ✓ Alternner les tâches
- ✓ Éloigner les sources de bruit
- ✓ Utiliser les EPI (*protections auditives*)
- ✓ Prévoir des " dénudés câbles " (*type Jokari*), des gants de protection adaptés (*Kevlar*)
- ✓ Prévoir des protections adaptées : vêtements de travail, gants

Risque/ambiances thermiques : c'est une source d'inconfort qui peut conduire à une baisse de vigilance ou de précision des gestes qui augmente le risque d'accident et qui peut conduire à un coup de chaleur ou une hypothermie parfois mortelle.

Risque/ambiances lumineuses : c'est un risque d'inconfort ou d'accident du travail consécutif à un éclairage inadapté.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Exposition aux intempéries (températures extrêmes chaudes ou froides)
- ✗ Poste de travail et circulations insuffisamment éclairés

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Adopter le plan canicule si nécessaire
- ✓ Fournir des vêtements de travail spécifiques : gilets chauds, tee-shirts ...
- ✓ Ne pas travailler torse nu
- ✓ Adapter les horaires de travail
- ✓ Fournir de l'eau potable (3 litres minimum/jour/personne)
- ✓ Aérer/ventiler les locaux de travail
- ✓ Prévoir un éclairage provisoire de chantier
- ✓ En atelier : privilégier un éclairage naturel à compléter par un éclairage artificiel suffisant

Risque/co-activité : c'est un risque d'accident lié à l'intervention d'une entreprise intervenante (Ei) utilisatrice (Eu) : co-activité et méconnaissance des risques liés à l'activité de l'autre entreprise.

dangers et/ou situations dangereuses

x Co-activité entre entreprises

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Prendre en compte les prescriptions décrites dans le Plan Général de Coordination (Pgc) joint avec le dossier de consultation des entreprises
- ✓ Établir et communiquer aux autres intervenants du chantier (Entreprises, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, OPC) via le coordonnateur de sécurité votre Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé (PPSPS) expliquant plus particulièrement vos méthodes de travail votre planning, ainsi que les risques que vous générez sur le chantier
- ✓ Préparer les interventions en amont

Risque/organisation de travail : c'est un risque de retentissement de l'organisation du travail sur l'état physique et mental du salarié.

dangers et/ou situations dangereuses

x Organisation du travail

x Secours

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Former tous les salariés, y compris les intérimaires, aux techniques et à la prévention des risques spécifiques à l'entreprise et aux chantiers
- ✓ Utiliser du matériel adapté et en quantité suffisante
- ✓ Faire passer les visites médicales
- ✓ Accueillir les nouveaux embauchés et les intérimaires
- ✓ Consulter les salariés sur les procédés de travail, les méthodes utilisées, les moyens mis en œuvre
- ✓ Reconnaître le travail effectué, tenir compte des remontées d'expériences émanant du terrain
- ✓ Prévoir des moyens de communication (*téléphone*)
- ✓ Formaliser pour chaque chantier la procédure d'urgence en cas d'accident et informer les salariés
- ✓ Former ou recycler chaque année les Sauveteurs Secouristes du Travail
- ✓ Mettre à disposition des salariés une trousse de premier secours en concertation avec le médecin du travail, vérifier régulièrement son contenu

GRILLE D'ÉVALUATION

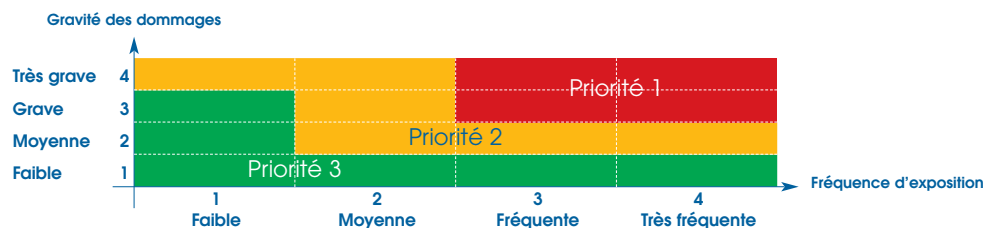


Unité de travail :

Date :

Rédacteurs :

Nbre de salariés :



Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risques		Niveaux priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Fréqu.		existantes	à proposer